

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUFAY**

Date de convocation : le 26 février 2018
Nombre de membres en exercice : 15 – Présents : 12

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

LE CINQ MARS, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de Beaufay, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Géraldine VOGEL, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Outre le Maire susnommé, Mme Catherine GAUTIER, Mme Laurence BRAY, adjoints, Mr Francis TOSTAIN, Mme Yannick BOUTTIER, Mme Marie-Françoise PESSON, Mme Anne BOIS, Mr Jérôme LEBERT, Mr Mickaël DENIS, Mr Julien TESSIER, Mr Alain BOULAY, Mme Muriel DRENO, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Mr Christian BRETEAU qui a donné procuration à Mme Catherine GAUTIER
Mr Vincent FONTENAY qui a donné procuration à Mme Géraldine VOGEL
Mme Guylène SAMSON qui a donné procuration à Mme Muriel DRENO

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mr Julien TESSIER

D014 - Création d'un poste d'adjoint technique

Madame Vogel rappelle au conseil municipal que Madame Valérie Robert, agent technique affecté au restaurant scolaire, est en disponibilité à sa demande pour convenances personnelles depuis le 1^{er} mars 2018, pour une durée d'un an.

A ce titre, une déclaration de vacance de poste a été effectuée auprès du centre de gestion. Elle rappelle qu'en attendant le recrutement d'un nouvel agent, il est procédé au remplacement par du personnel en interne sur la prochaine période scolaire, soit du 12 mars au 24 avril 2018.

La commission cantine s'est réunie pour étudier les différentes possibilités de remplacement et les candidatures reçues.

Une candidature a particulièrement intéressé les membres de la commission car la personne possède les compétences pour effectuer les repas et les tâches confiées actuellement au personnel du restaurant scolaire, mais également des compétences supplémentaires qui permettraient de revenir à une gestion directe du restaurant scolaire en travaillant avec des producteurs locaux.

Les membres de la commission cantine, à l'unanimité, proposent donc au Conseil de créer un poste d'adjoint technique à temps complet pour pouvoir recruter cette personne par voie de mutation.

Cette personne serait ainsi la Responsable du Restaurant scolaire et ses missions seraient :

- Gestion globale du service Restauration scolaire en régie directe
- Confection des repas en priorisant l'achat de produits locaux et de qualité
- Gestion administrative (établissement des menus, commandes auprès des fournisseurs, suivi de la prévention dans le secteur alimentaire, mise en place d'une démarche qualité reconnue ...)
- Actualisation et suivi du Plan de Maitrise Sanitaire

- Mise en place d'outils et d'habitudes pour éviter le gaspillage alimentaire
- Organisation de repas à thème et d'animations
- Encadrement du personnel du service de restauration scolaire

Madame PESSON demande quelles sont les motivations de cette personne pour venir travailler sur la commune de Beaufay, et quelle serait l'incidence financière.

Géraldine VOGEL indique que c'est une personne qui habite la commune, ce qui lui permettrait un rapprochement géographique, elle est motivée par les équipements proposés et les projets de la commune, et par le fait de participer à améliorer un service public de sa commune.

Suivant les estimations, l'incidence financière serait neutre, car les charges de fonctionnement supplémentaires devraient être compensées par un coût de revient inférieur à la prestation actuelle fournie par notre prestataire Césaresto.

Mickaël DENIS indique que Madame ROBERT a pris une disponibilité d'un an, et qu'elle peut solliciter sa réintégration dans les effectifs de la commune, mais qu'il s'agit d'une réelle opportunité et qu'il faut prendre le risque.

Jérôme LEBERT, confirme sa satisfaction de pouvoir revenir à une gestion directe avec l'intégration de produits locaux et de saison dans les menus, et que les compétences citées et notamment la gestion du Plan de Maitrise Sanitaire sont des atouts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'adjoint technique, à 35H/semaine annualisées, affecté au restaurant, avec nomination d'un agent à compter du 7 mai 2018
- décide de résilier le contrat de prestations avec l'entreprise CONVIVIO pour la fin de l'année scolaire 2017/2018
- Donne tous pouvoirs au Maire pour procéder aux démarches liées à ces décisions.

D015 - Demande de subvention exceptionnelle de l'école pour un voyage scolaire

Suite à la délibération du conseil municipal du 20 octobre 2017, Madame Vogel informe le conseil municipal d'un courrier reçu des enseignantes des classes de CE2, CM1, CM2 sollicitant la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour finaliser leur plan de financement du voyage organisé avec les élèves à Guédelon.

Après avoir pris connaissance du plan de financement, le conseil municipal, à l'unanimité accepte une participation de 1 000 €, étant précisé que cette participation pourra être diminuée des éventuels bénéfices de la soirée organisée par l'APE prochainement.

D016 - Informations diverses

- 120 ans de l'Harmonie
Madame Vogel informe le conseil municipal que l'Harmonie de Beaufay organisera un week-end de festivités pour les 120 ans de l'Harmonie les 23 et 24 juin 2018. Durant ce WE deux concerts publics de groupes de qualité seront proposés gratuitement à la population.
Afin d'aider au financement de cette manifestation exceptionnelle, l'Harmonie va solliciter la commune pour une aide financière.

- Stationnement gênant en centre bourg
Mme Guylène SAMSON demande s'il peut-il être étudié une solution pour le manque de visibilité rue du Centre, lié au stationnement gênant à l'angle de la rue de la Libération.
A ce titre, plusieurs stationnements gênants sont recensés en centre bourg, qui devront faire l'objet d'une réflexion en concertation avec les services du Département et de la Gendarmerie.
- Bâtiment de l'ancienne école 21 rue du Pavé
Réponse à la question de la précédente réunion du conseil municipal : La pose de nouvelles gouttières sur le bâtiment nécessaires pour stopper les infiltrations ne pose pas de problème pour le projet de rénovation. Les gouttières pourront si besoin être déposées et reposées durant les travaux.

Géraldine VOGEL	Catherine GAUTIER	Catherine GAUTIER (procuration de Christian BRETEAU)
Laurence BRAY	Francis TOSTAIN	Yannick BOUTTIER
Marie-Françoise PESSON	Anne BOIS	Géraldine VOGEL (procuration de Vincent FONTENAY)
Jérôme LEBERT	Mickaël DENIS	Julien TESSIER
Alain BOULAY	Muriel DRENO	Muriel DRENO (procuration de Guylène SAMSON)